



COMMISSION « ENTREPRISES ET STRATÉGIES DE MARCHÉ »

Réunion du 7 octobre 2022

PROJET D'AVIS	2
COMPTE RENDU DE LA RÉUNION	3
RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR	3
LISTE DES PARTICIPANTS	4
LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES ET COMPLÉMENTAIRES.....	21
AVIS D'OPPORTUNITÉ ET AVIS « 7BIS ».....	22

PROJET D'AVIS

COMMISSION « ENTREPRISES ET STRATÉGIES DE MARCHÉ »

du 7 octobre 2022

Avis

Le dispositif statistique français d'enquêtes sur les pratiques culturales est unique dans l'Union européenne (UE) par son importance et sa richesse. Il couvre quatre filières (grandes cultures (et prairies), viticulture, arboriculture, cultures légumières), soit 88 % de la surface agricole utilisée. Ces enquêtes obligatoires, périodiques, dont l'unité statistique est la parcelle culturale, sont représentatives au niveau régional et à l'échelle du bassin viticole. Elles documentent les itinéraires techniques des principales productions végétales et permettent de mesurer l'évolution des pressions globales sur l'environnement et par type de pratique (usage des produits phytopharmaceutiques (PPP), pratiques de fertilisation). Elles rendent compte aussi de l'évolution des systèmes de culture pour répondre aux objectifs de la transition agroécologique. À cet égard, l'introduction de nouvelles questions pour mieux cibler les pratiques émergentes visant la conservation des sols seraient utiles, tandis que certaines questions subjectives, difficilement exploitables, pourraient être supprimées.

Le contexte réglementaire concernant les statistiques agricoles évolue fortement au sein de l'UE, en lien notamment avec le Pacte vert et la stratégie européenne « De la ferme à la table ». Le futur règlement SAIO (*Statistics on Agricultural Input and Output*) prévu pour entrer en application le 01/01/2025 établit un cadre intégré pour les statistiques européennes agrégées sur les intrants et les produits des activités agricoles. Les États membres seront à terme tenus de fournir des données statistiques pour évaluer la durabilité du secteur agricole, notamment des statistiques annuelles sur les PPP, en appui de la mise en œuvre et du suivi de la nouvelle Politique agricole commune. Le projet de règlement SUR (*Sustainable Use of Pesticides Regulation*), en cours de négociation, prévoit des cibles contraignantes de réduction de l'utilisation des PPP par les États membres, et la mise en place d'un registre électronique de l'utilisation des PPP, accessible au service statistique national pour la production de statistiques officielles sur l'usage des PPP.

La commission constate avec satisfaction la maturité des enquêtes menées en France sur les pratiques culturales qui apportent une connaissance approfondie des systèmes de cultures, de leur diversité et de leur évolution. Elle encourage la recherche de dispositif permettant de produire des remontées annuelles sur l'utilisation des PPP, en réponse aux exigences européennes, sans que cela ne se traduise par une charge excessive sur les professionnels du secteur. Elle demande à être régulièrement informée de l'avancement des travaux du GT du Cnis sur le sujet des PPP qui pourrait faire des propositions permettant de répondre aux nouveaux besoins d'informations. Elle encourage les agriculteurs et leurs représentants à participer aux travaux du groupe de travail en vue de produire des recommandations opérationnelles. Elle encourage vivement la communication la plus large des résultats sur les pratiques culturales afin d'éclairer le débat public.

[Référence : avis de moyen terme n° 11 de la commission « Entreprises et stratégies de marché »](#)

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE
LA COMMISSION « ENTREPRISES ET STRATÉGIES DE MARCHÉ »

- 7 octobre 2022 -

Président : Gianluca OREFICE, professeur à l'université de Paris-Dauphine

Rapporteurs : Sylvain MOREAU, directeur des statistiques d'entreprises à l'Insee
Corinne PROST, cheffe du SSP (Service de la statistique et de la prospective) au ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

Responsable de la commission : Stéphane TAGNANI (01 87 69 57 03)

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

INTRODUCTION.....	5
I. ENQUÊTES POUR DEMANDE D'AVIS D'OPPORTUNITÉ (AO).....	5
II. DEMANDE D'ACCÈS À UNE SOURCE ADMINISTRATIVE AU TITRE DE L'ARTICLE 7BIS DE LA LOI DE 1951	7
III. POINT D'INFORMATION SUR LA RÉVISION DE LA NOMENCLATURE D'ACTIVITÉS FRANÇAISE (NAF)	8
IV. POINT D'INFORMATION SUR L'ACTION DE FORMATION SUR LE DISPOSITIF ESANE À DESTINATION DES CHERCHEURS VIA LE CASD	9
V. POINT D'INFORMATION SUR LA PRÉPARATION DU PROCHAIN MOYEN TERME DU CNIS (2024-2028)	10
VI. LES ÉVOLUTIONS DU DISPOSITIF DE SUIVI DES PRATIQUES AGRICOLES.....	11
CONCLUSION	20

Liste des participants

Olivier	AGUER	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) - Direction des statistiques d'entreprises (DSE)
Rémy	BALLOT	Inrae
Sabine	BESSIERE	Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires - Service des données et des études statistiques (Sdes)
Pauline	BUFFARD	Insee Occitanie
Pauline	CAZABAN	Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire - Service de la statistique et de la prospective (SSP)
Christine	CHAMBAZ	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) - Direction des statistiques d'entreprises (DSE)
Francois	CHEVALIER	Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire - Service de la statistique et de la prospective (SSP)
Christine	CHOGNOT	Union nationale interfédérale des oeuvres et des organismes privés sanitaires et sociaux (UNIOPSS)
Magali	DEMOTES-MAINARD	Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)
Nicolas	DUPUY	Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire
François-xavier	DUSSUD	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) - Direction des statistiques d'entreprises (DSE)
Isabelle	FILLAUD	Confédération générale alimentation en détail
Dominique	FRANCOZ	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
Alain	GÉLY	Confédération générale du travail (CGT)
Xavier	GUILLAUMA	Confédération française démocratique du travail (CFDT)
François	GUILLAUMAT- TAILLIET	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
Alain	JACQUOT	Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)
Yves	LACAILLE	Union nationale des professions libérales (UNAPL)
Clotilde	MASSON	Insee
Françoise	MAUREL	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
Lucie	MENDES	Association Humanité et Biodiversité
Sylvain	MOREAU	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) - Direction des statistiques d'entreprises (DSE)
Gianluca	OREFICE	Université Paris Dauphine
Frédéric	PALA	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
Margot	PERBEN	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche - Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (Sies)
Enzo	PEZZALI	Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires - Direction générale de l'aviation civile (DGAC)
Serge	PIQUET	Francéclat
Vincent	POLVECHE	Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire - Service de la statistique et de la prospective (SSP)
Corinne	PROST	Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire - Service de la statistique et de la prospective (SSP)
Désiré	RAHARIVOHITRA	Fédération des industries mécaniques
Bérengère	REYNAUD	Ubiquis
Chloé	RIMBEAULT	Initiative France
Philippe-michel	SABOT	Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire - Service de la statistique et de la prospective (SSP)
Mehdi	SINE	Acta
Stéphane	TAGNANI	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
Delphine	VESSILLIER	Fédération française du bâtiment
Christine	VEYRAC	Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire - Service de la statistique et de la prospective (SSP)
Tony	VUILLEMIN	Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)
Stéphane	ZINS	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt - Centre-Val de Loire

INTRODUCTION

Gianluca OREFICE

Bonjour à toutes et tous. Je vous souhaite la bienvenue à cette commission « Entreprises et stratégies de marché » qui se déroule une nouvelle fois au format virtuel. Je remercie le Secrétariat général du Cnis qui a, comme d'habitude, réalisé un travail énorme pour préparer cette commission. Notre ordre du jour est intéressant tant pour les producteurs que pour les utilisateurs. Même si l'agenda est chargé, n'hésitez pas à intervenir.

L'ordre du jour est scindé en trois parties. Nous examinerons tout d'abord trois enquêtes pour avis d'opportunité et trois demandes d'accès aux sources administratives au titre de l'article 7bis de la loi de 1951. Dans une deuxième partie, nous aborderons une série de points d'information. Enfin, nous discuterons de l'évolution du dispositif de suivi des pratiques agricoles, avec des interventions de services producteurs et d'utilisateurs.

Je vous propose de démarrer avec l'examen des avis d'opportunité.

I. ENQUÊTES POUR DEMANDE D'AVIS D'OPPORTUNITÉ (AO)

1. Enquête sur les investissements et les dépenses courantes pour protéger l'environnement (Antipol)

Tony VUILLEMIN, Insee

L'enquête Antipol porte sur les investissements pour protéger l'environnement dans l'industrie. Cette enquête a démarré en 1991. Elle couvre le champ de l'industrie, y compris l'industrie agroalimentaire et le secteur de l'énergie. Nous interrogeons les établissements de plus de 20 salariés, soit une base de sondage de 23 000 établissements. Sur cette base, nous en interrogeons environ la moitié. Le taux de réponse s'établissait autour de 85-86 % avant la crise. Il s'élève plutôt à 80 % dans les dernières enquêtes.

Cette enquête comprend un volet annuel et nous ajoutons un volet tous les trois ans. Dans son volet annuel, l'enquête a pour objectif principal de mesurer les investissements et les études que réalisent les établissements industriels pour protéger l'environnement. Nous cherchons à recueillir les investissements et les études dont l'objectif principal est la prévention, la réduction, la collecte, le traitement ou l'élimination de la pollution résultant de l'activité courante de l'entreprise. Dans l'enquête, nous distinguons deux types d'investissements : les investissements spécifiques dont l'objectif premier est la lutte contre la pollution (filtrer les polluants avant rejet dans l'air, insonoriser un bâtiment pour lutter contre la pollution sonore, etc.) et les investissements intégrés, c'est-à-dire des équipements qui n'ont pas pour vocation première de lutter contre la pollution, mais qui ont de meilleures caractéristiques environnementales que des équipements de production classique. Nous demandons le détail par grands domaines : eaux usées, déchets, énergie, air, etc. Nous collectons le montant et la nature de ces dépenses. L'enquête comprend également des champs libres pour que l'établissement puisse décrire précisément les investissements et études qu'il a réalisés.

Tous les trois ans, nous ajoutons un volet supplémentaire qui a pour objet de collecter les dépenses courantes, c'est-à-dire les dépenses de l'établissement pour faire fonctionner et entretenir les équipements dédiés à l'environnement, les dépenses liées à la récupération et au traitement des déchets des établissements. Nous avons également un volet sur d'autres types de dépenses courantes liées au management environnemental, c'est-à-dire les méthodes de gestion de l'établissement qui visent à prendre en compte l'impact environnemental dans ses activités, évaluer l'impact, former ses salariés, etc. Le prochain volet supplémentaire sera ajouté l'an prochain pour l'année d'interrogation 2022.

Cette enquête répond au règlement européen 691/2011 relatif aux comptes économiques de l'environnement. L'Insee collecte l'enquête et s'occupe de l'apurement et du redressement, avant de transmettre ces données au SDES, le service statistique du ministère (SSM) de la Transition écologique qui réalise les reportages européens. L'enquête Antipol est passée au label en 2019. En général, pour ce type d'enquête, nous demandons le label tous les cinq ans. A l'époque, le SDES demandait l'extension du champ de l'enquête au secteur des services à horizon 2022-2023. Le label n'avait alors été donné que pour trois ans. Finalement, cette demande a été abandonnée par le SDES. Le champ d'activité ne change pas. En

revanche, le champ d'interrogation sur les investissements a été étendu à la gestion des ressources naturelles, c'est-à-dire la gestion durable de l'eau, les économies d'énergie, les énergies renouvelables, des informations que nous ne ciblions pas forcément bien dans l'enquête Antipol.

Christine CHOIGNOT, UNIOPSS

Pourriez-vous rappeler le périmètre d'un établissement industriel ? Existe-t-il une enquête de ce type pour les établissements hospitaliers ? J'imagine qu'ils ne font pas partie du champ.

Tony VUILLEMIN

Le champ couvre vraiment l'industrie, c'est-à-dire les secteurs 5 à 33 de la NAF, ainsi que le secteur 35 sur les producteurs d'énergie. Le secteur hospitalier n'est pas concerné.

Christine CHOIGNOT

Quelle est l'enquête qui porte sur les établissements hospitaliers ?

François-Xavier DUSSUD, Insee

A ma connaissance, il n'existe pas d'enquête sur les établissements d'autres secteurs. Le SDES qui réalise un rapportage sur l'ensemble des secteurs auprès d'Eurostat dispose peut-être d'une autre source de données.

Sylvain MOREAU, Insee

A l'origine de cette enquête, nous partions du principe que ces investissements permettraient de voir comment améliorer les processus industriels afin qu'ils soient moins consommateurs en énergie, moins émetteurs, etc. Nous étions alors centrés sur l'industrie. J'ignore si les établissements hospitaliers réalisent des investissements importants en faveur de l'environnement. Je pense néanmoins que d'autres enquêtes permettent d'appréhender les liens, notamment les enquêtes sur le traitement des déchets qui sont utilisées dans le cadre des comptes de l'environnement.

La commission Entreprises et stratégies de marché rend un avis favorable sur la demande d'opportunité concernant l'enquête Antipol.

2. Enquête sur la structure des exploitations agricoles en 2023

Vincent POLVECHE, SSP

L'enquête sur la structure des exploitations agricoles ESEA s'inscrit dans le cadre d'une série historique qui remonte à 1955. Ces enquêtes « structures » s'intercalent entre des recensements agricoles. Après les enquêtes de 2013 et 2016, nous entrons dans un nouveau cycle décennal avec le recensement agricole réalisé en 2020. Ce dispositif repose sur un cadre européen qui fixe, pour la décennie, les dates et le contenu du cycle d'enquêtes. A chaque enquête, nous couvrons un tronc commun (caractéristiques générales de l'exploitation, détail de la superficie agricole utilisée, cheptels, main-d'œuvre utilisée par l'exploitation) et un module développement rural collecté uniquement par voie administrative, relatif aux mesures de soutien financier aux exploitations. A cela s'ajoutent des modules thématiques sur le logement des animaux, l'irrigation du sol, les machines et équipements, les vergers, les vignobles. Pour 2023, l'enquête structure sera assez copieuse, puisqu'elle comportera les modules traditionnels et les modules irrigation, verger, équipements et gestion du sol.

Cette enquête a pour objectif de remettre à jour les données collectées en 2020 et de réactualiser les données issues des différents modules ou d'acquérir de nouvelles données sur ces thématiques.

Cette enquête est régulière, puisqu'elle est menée tous les trois ou quatre ans. La base de sondage repose sur une base de données interne que nous remettons à jour avec toutes les sources administratives possibles, que ce soit la PAC, la MSA, des bases de données thématiques sur les cheptels (BDNI pour les bovins, BDPorc, Ruchers, etc.). Nous couvrons toutes les exploitations agricoles en production qui dépassent certains seuils (surfaces minimales par culture ou effectifs minimums d'animaux). Ces seuils sont fixés au niveau européen. Néanmoins, pour conserver des séries historiques, les seuils nationaux sont légèrement plus bas. La précision recherchée est imposée par le règlement européen. Elle est basée sur les

anciennes régions administratives NUTS 2. Pour l'instant, nous ne connaissons pas la volumétrie exacte, mais l'échantillon devrait tourner autour de 70 000 unités pour un effectif d'exploitations recensées en 2020 de 416 000 unités (y compris les DOM).

L'échantillon sera tiré depuis notre base de sondage. La stratification est basée sur les orientations technico-économiques, la production brute standard et la présence de vergers sur neuf espèces enquêtées. La collecte s'effectuera en face à face par des enquêteurs recrutés au niveau des services régionaux du SSM, dans les directions régionales de l'agriculture. Ces services réalisent aussi une première validation à l'échelle régionale. Au niveau de l'administration centrale, nous traitons les résultats, nous effectuons les imputations sur les non-réponses totales ou partielles avec l'objectif de transmettre les données auprès d'Eurostat avant le 31 décembre 2024. Ces données seront mises à disposition sur le site internet du ministère de l'Agriculture Agreste ainsi qu'au CASD pour les chercheurs, instituts techniques et autres.

Nous avons démarré la préparation du questionnaire. Nous lancerons très prochainement la programmation de l'outil de collecte sous Capibara pour pouvoir réaliser les phases de test ensuite. En 2023, nous formerons les enquêteurs. Nous tirerons l'échantillon en début d'été pour une collecte entre octobre 2023 et février 2024. L'année 2024 sera dédiée aux validations locales, puis nationales. Nous ajouterons les données administratives en visant une diffusion finale en novembre et décembre 2024. L'utilisation des données se poursuivra en 2025 avec la diffusion d'études nationales et/ou régionales.

Christine CHOIGNOT

L'enquête observe-t-elle tous les types d'entreprises agricoles, y compris sous le statut coopératif ?
Pouvons-nous observer des corrélations entre des évolutions dans la façon d'exploiter et le régime juridique de l'exploitation ?

Vincent POLVECHE

Nous enquêtons tous les statuts juridiques, de l'exploitant individuel aux formes sociétaires. Les conditions d'accès tiennent à l'existence d'une production agricole, qu'elle soit végétale ou animale.

La commission Entreprises et stratégies de marché rend un avis favorable sur la demande d'opportunité concernant l'enquête ESEA 2023.

3. Enquête nationale auprès des passagers aériens

Gianluca OREFICE

L'enquête nationale auprès des passagers aériens a fait l'objet d'une consultation entre le 10 et le 20 mai 2022. Tous les documents relatifs à cette enquête figurent sur le site. Nous avons donné un avis positif à cette enquête qui était déjà passée en commission en 2010 et avait obtenu l'avis d'opportunité favorable.

II. DEMANDE D'ACCÈS À UNE SOURCE ADMINISTRATIVE AU TITRE DE L'ARTICLE 7BIS DE LA LOI DE 1951

Gianluca OREFICE

Nous avons reçu deux demandes d'accès en juillet de la part du SSP (SSM Agriculture) auprès de l'Insee et la DGFIP, auxquelles nous avons déjà donné un avis positif. Une nouvelle demande nous est aujourd'hui présentée.

Françoise MAUREL, Cnis

Les deux demandes urgentes ont été signées par le président de la commission, à l'issue d'une consultation électronique. Toutes les informations figurent sur le site du Cnis, à la page de la commission.

La demande qui est soumise aujourd'hui à la commission émane du SIES, le service statistique du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, qui souhaite accéder à des données individuelles d'entreprises détenues par la DGFIP. Il s'agit de données fiscales relatives au crédit d'impôt recherche. Cette demande d'accès a pour objectif d'enrichir la population d'entreprises interrogées dans le cadre de l'enquête R&D, notamment pour mieux repérer les entreprises qui font de la recherche et améliorer

l'échantillonnage de l'enquête. Cette enquête importante sur l'activité de R&D des entreprises répond à des règlements européens. Le SIES poursuit un objectif d'amélioration de la qualité. La diffusion s'effectuera principalement *via* les résultats de l'enquête R&D. Certains résultats spécifiques au crédit d'impôt recherche seront peut-être aussi publiés séparément. Les données seront diffusées selon les habitudes de la statistique publique.

Xavier GUILLAUMA, CFDT

Cette statistique sera très utile pour le suivi de l'activité des entreprises.

La commission Entreprises et stratégies de marché donne un avis favorable sur la demande d'accès à ces sources administratives au titre de l'article 7bis de la loi de 1951.

III. POINT D'INFORMATION SUR LA RÉVISION DE LA NOMENCLATURE D'ACTIVITÉS FRANÇAISE (NAF)

Magali DEMOTES-MAINARD, Insee

Un groupe de travail du Cnis va travailler sur la révision de la nomenclature d'activités française (NAF), groupe que je préside. Cette révision est nécessaire du fait de la révision des nomenclatures internationales (CITI et NACE) avec lesquelles notre nomenclature nationale doit être strictement articulée. En pratique, il s'agit de s'interroger sur l'opportunité de préciser, pour les usages nationaux, les niveaux les plus fins de la NACE. Refondre une nomenclature constitue un travail très important qui présente de forts enjeux et doit être conduit en s'assurant que les choix d'évolution sont les plus pertinents. Il est donc essentiel d'organiser une très large concertation en amont de ces travaux et le Cnis représente le lieu tout à fait adapté pour cela.

Le groupe de travail s'est réuni une première fois le 23 septembre. Il aura deux corapporteurs de l'Insee et du MEDEF. Lors de cette réunion introductive, nous avons discuté du cadre général et de l'organisation pratique. Le travail d'instruction sera mené dans le cadre de sous-groupes organisés par secteur, selon les divisions de la nomenclature. Ces vingt sous-groupes ont pour mandat de recueillir les propositions d'évolution, les instruire et construire une proposition qui sera ensuite validée par le groupe de travail transversal, puis soumis au Bureau du Cnis. Les responsables des sous-groupes sont désignés. Ils sont chargés de veiller à la bonne communication du lancement des travaux auprès de tous les acteurs concernés. Les acteurs ont deux modalités pour s'exprimer, en participant eux-mêmes aux sous-groupes, dont la liste sera publiée sur le site du Cnis ou à travers un formulaire qui sera lui aussi mis en ligne très prochainement sur le site du Cnis.

Le groupe de travail doit formuler une proposition qui sera validée par le Bureau du Cnis en septembre 2023. Pour ce faire, nous nous donnons pour objectif de recueillir l'ensemble des propositions d'ici le mois de décembre. Ces propositions seront instruites par les sous-groupes entre novembre et avril prochain de façon à établir un premier projet de structure en mai 2023, qui sera examiné par le groupe de travail lui-même. Interviendra ensuite un nouveau cycle de consultation sur cette proposition. Nous rédigerons une note explicative et un projet qui seront soumis au Bureau du Cnis en septembre ou octobre 2023. La nouvelle nomenclature doit être mise en œuvre dans les répertoires début 2025. L'Insee lance par ailleurs le chantier de déploiement de la nouvelle nomenclature dans les opérations statistiques.

Isabelle FILLAUD, CGAD

La CGAD représente l'artisanat et le commerce alimentaire de proximité, ainsi que la restauration commerciale. Si j'ai bien compris, des sous-groupes de travail seront bientôt mis en œuvre, au sein desquels nous pourrions participer. Devons-nous faire une démarche active pour nous inscrire à ces sous-groupes ? Nous avons déjà formulé une demande. Cette première sollicitation suffit-elle ?

Magali DEMOTES-MAINARD

En principe, le responsable du sous-groupe qui vous concerne doit vous connaître et vous solliciter, mais rien ne vous empêche de vous manifester.

IV. POINT D'INFORMATION SUR L'ACTION DE FORMATION SUR LE DISPOSITIF ESANE À DESTINATION DES CHERCHEURS VIA LE CASD

Olivier AGUER, Insee

Nous avons réalisé une formation auprès des chercheurs sur le dispositif ESANE (« élaboration des statistiques annuelles d'entreprises »). Le dispositif ESANE permet de produire un grand nombre de données structurelles sur les entreprises en France, que ce soit des données comptables, par branche ou sectorielles. Il fusionne de très nombreuses bases de données, des sources administratives et des enquêtes. Depuis 2019, il permet de produire des données en unités légales et en entreprises, la nouvelle unité statistique qui se rapproche du groupe de sociétés et permet d'obtenir une vision différente de l'économie. Ce dispositif se révèle assez complexe. Il utilise un certain nombre de méthodes de fusion de sources et produit plusieurs types de fichiers de diffusion répondant à différents besoins des utilisateurs, des données agrégées disponibles pour tous les utilisateurs et des données individuelles utilisées au sein du service statistique public et mises à disposition des chercheurs à travers le CASD (Centre d'accès sécurisé aux données).

Nous avons été en contact avec le CASD qui nous a indiqué que ce dispositif figurait parmi les plus utilisés par les chercheurs et a relayé un souhait d'en savoir plus sur l'utilisation de ces données et les concepts, notamment avec l'arrivée de la nouvelle unité statistique entreprise. Nous avons convenu avec le CASD de bâtir une formation. Nous avons organisé un certain nombre de réunions préparatoires pour essayer de recenser les besoins des chercheurs, trouver la bonne date. Cette formation entre dans la stratégie de l'Insee. A la suite d'un rapport d'inspection générale sur l'utilisation des données ESANE, en effet, des préconisations avaient été formulées pour aider les utilisateurs à mieux exploiter ces données relativement complexes.

Cette formation a eu lieu le 11 mars 2022 à la fois en présentiel et à distance, ce qui a permis à des chercheurs étrangers d'y participer. Nous avons présenté l'ensemble des concepts, les champs, les sources utilisées, les traitements réalisés au cours du processus pour arriver aux données finales, la façon de produire les données en entreprises et consolider les variables non additives des entreprises, les limites des données que nous produisons et la façon de les utiliser, la documentation que nous mettons à disposition des chercheurs au niveau du CASD. Nous avons également présenté des études réalisées à l'Insee à partir de ces données comme exemples d'études possibles.

Cette formation a rassemblé 130 chercheurs au sens large, venant d'universités, de centres de recherche, de grandes écoles, mais aussi des administrations, de la Banque de France, de l'OCDE, etc. Près de 50 questions ont été posées durant la formation et les échanges se sont poursuivis à l'issue de la formation. Tous les supports de présentation ont été mis à disposition au CASD. Cette action nous a permis d'écouter les besoins des chercheurs pour prendre en compte leurs avis et leurs besoins dans les évolutions de notre dispositif.

Nous avons prévu de nous revoir avec le CASD pour poursuivre ce cycle de formation sous la même formule ou une formule un peu différente dans l'année à venir.

Gianluca OREFICE

A titre personnel, je trouve cette formation très utile et intéressante. Pouvez-vous nous donner plus de détails sur le type de données présentes dans le dispositif ESANE ?

Olivier AGUER

Nous collectons les liasses fiscales *via* la DGFIP. Nous avons donc l'ensemble de la comptabilité d'entreprise (bilan, compte de résultat) de toutes les entreprises du champ ESANE. Ce champ recouvre l'ensemble du secteur marchand, hors agricole et hors secteur financier. Nous collectons aussi des données d'emploi venant de la déclaration sociale nominative (DSN). Des enquêtes viennent en complément pour obtenir une ventilation par branche du chiffre d'affaires et des informations sectorielles demandées par nos partenaires pour mieux comprendre l'activité des différents secteurs.

A travers ces informations, nous produisons différents fichiers : des fichiers agrégés avec l'ensemble de ces données et des fichiers de données individuelles. Un fichier comprend l'ensemble des données comptables (chiffre d'affaires, valeur ajoutée, bilan, etc.) corrigées par les données d'enquêtes. Un fichier propose une ventilation par branche du chiffre d'affaires. Un fichier comprend les variables sectorielles issues des

enquêtes ESA et EAP et apporte des éclairages complémentaires sur les différents secteurs d'activité (construction, transports, commerce, services, industries agroalimentaires).

Gianluca OREFICE

Pour accéder à ces données, il faut suivre la même procédure que d'habitude au niveau du CASD ?

Olivier AGUER

Tout à fait.

V. POINT D'INFORMATION SUR LA PRÉPARATION DU PROCHAIN MOYEN TERME DU CNIS (2024-2028)

Dominique FRANCOZ, Cnis

Je vais vous présenter la démarche pour préparer le prochain moyen terme du Cnis dont je suis responsable. Le travail commence en ce moment même. Cette démarche sera présentée au Bureau du Cnis le 12 octobre. Nous avons une date butoir, fixée en janvier 2024, puisque nous souhaitons présenter le bilan 2019-2023 et les propositions d'avis à l'Assemblée plénière qui se tiendra à cette date. Nous avons donc établi un calendrier nous permettant de respecter ce délai. De nombreux travaux seront menés au printemps et à l'automne 2023. Nous présenterons l'avancement des travaux dans les commissions et nous recueillerons vos avis.

Le processus se décompose en trois grandes étapes qui peuvent se dérouler en même temps. Nous nous sommes appuyés sur l'expérience du précédent moyen terme. Nous devons tout d'abord réaliser le bilan du précédent moyen terme 2019-2023, puis recueillir les besoins pour le prochain moyen terme et enfin fixer les orientations et les décliner en avis.

S'agissant du bilan, nous nous appuyerons sur les comptes rendus des réunions de commission et de Bureau, ainsi que sur les bilans annuels des avis de moyen terme 2019-2023. Pour le recueil des besoins, nous consulterons les différentes parties prenantes du Cnis sous forme d'entretiens ou de contributions écrites, nous exploiterons la documentation (avis, rapports des groupes de travail) et nous mettrons en place une consultation sous forme d'enquête web. Si vous souhaitez contribuer au processus, vous pouvez contacter le secrétariat général du Cnis ou moi-même. Les contributions spontanées sont les bienvenues. La fixation des orientations s'effectuera avec les présidents et rapporteurs des commissions en deux étapes. Nous définirons les premières orientations, puis nous formulerons des propositions d'avis que nous présenterons au Bureau du Cnis.

Gianluca OREFICE

Avez-vous déjà des idées de thèmes que nous pourrions aborder lors du prochain moyen terme ?

Christine CHOIGNOT

En tant que représentante d'une fédération d'un mouvement du milieu associatif, je suis très intéressée par tout ce qui peut favoriser une approche transversale des activités des entreprises, quel que soit leur statut. Je viens d'obtenir une réponse dans le fil de discussion sur l'existence d'une observation *ad hoc* de la recherche-développement dans les associations. Lorsque nous disposons d'une note de l'Insee sur l'innovation dans les entreprises qui ne couvre que les entreprises marchandes, nous avons beaucoup de mal à communiquer auprès d'un certain nombre d'investisseurs institutionnels. Plus l'approche sera transversale, plus elle sera intéressante pour les utilisateurs. Nous notons déjà de nombreux progrès dans les travaux. Néanmoins, je pense que nous pourrions progresser encore dans le prochain moyen terme.

Gianluca OREFICE

Je vois deux sujets d'intérêt pour les entreprises : l'environnement et la consommation d'énergie et les émissions de CO₂. Des données sont d'ores et déjà disponibles, mais je pense que nous pouvons encore les améliorer. Par ailleurs, nous assistons aujourd'hui à une transformation du marché du travail. Après le Covid, le marché du travail a fortement changé. La façon dont les entreprises organisent leurs tâches et leurs besoins a beaucoup évolué aussi. Les habitudes ont changé et les entreprises s'adaptent à ces nouveaux besoins. Il me semblerait intéressant d'analyser la façon dont les entreprises ont réagi.

VI. LES ÉVOLUTIONS DU DISPOSITIF DE SUIVI DES PRATIQUES AGRICOLES

1. Le dispositif d'enquêtes sur les pratiques culturales et l'offre de données sur Agreste

François CHEVALIER, SSP

Les enquêtes PK sur les pratiques culturales visent à mesurer et mieux connaître les itinéraires techniques mis en œuvre par les exploitants agricoles en matière de production végétale. Nous nous intéressons aux questions de gestion et travail des sols (labours, semences, ...) mais également à la fertilisation des sols, notamment l'utilisation d'engrais minéraux et organiques, ainsi qu'aux traitements phytopharmaceutiques (fongicides, herbicides, insecticides, etc.). A travers ces différentes données collectées, nous mesurons l'évolution de la pression de ces pratiques culturales sur l'environnement, un sujet sensible et très attendu aujourd'hui.

De nombreux utilisateurs sont intéressés par les résultats de ces enquêtes. Au niveau européen d'abord, un règlement de 2009 sur les pesticides impose aux Etats membres de transmettre tous les cinq ans des données sur les quantités de substances actives et surfaces traitées en produits phytopharmaceutiques. Les enquêtes PK permettent d'y répondre. Au niveau national, les directions métiers du ministère de l'Agriculture utilisent ces données, notamment la direction générale de l'alimentation (DGAL) en charge du suivi du plan Ecophyto visant à réduire l'usage des produits phytopharmaceutiques en agriculture. La direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE) s'intéresse également à la mise en place de mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC), dispositifs visant à aider et accompagner les agriculteurs à mettre en place des pratiques permettant de conjuguer performance économique et environnementale. Par ailleurs, la DGPE suit les certifications environnementales dans le domaine agricole, notamment la HVE (haute valeur environnementale). Pour cela, elle utilise les données de l'enquête PK afin de calculer un indice de fréquence de traitement (IFT).

Au-delà du ministère de l'Agriculture, le ministère de la Transition écologique utilise ces données pour le suivi de la directive dite « nitrates », en mobilisant en particulier le volet fertilisation de l'enquête. Enfin, les données de cette enquête intéressent le monde agricole, notamment les organismes de recherche et instituts de recherche agronomique, en particulier l'INRAE. En termes de financement, l'opération est financée aux deux tiers par l'Office français de la biodiversité (OFB) et un tiers par le SSP. Le coût d'une enquête varie selon la filière entre 800 000 et 1,5 million d'euros.

Depuis plusieurs années, nous suivons plusieurs filières culturales. La plus ancienne (1981) concerne les grandes cultures. La dernière collecte sur ce volet, qui s'est terminée en mai dernier, a porté sur la campagne agricole 2021. Nous avons observé 21 cultures sur les thématiques de la gestion des sols, la fertilisation et l'usage des produits phytopharmaceutiques. Les données collectées sont en cours de validation et nous diffuserons les premiers résultats au troisième trimestre 2023. Depuis 2006, nous suivons également la viticulture. La dernière enquête PK sur cette filière date de 2019 et nous avons publié les premiers résultats sur *Agreste* en décembre 2021. Les données sont disponibles au niveau des bassins viticoles. Depuis 2012, nous nous sommes intéressés à l'arboriculture. La dernière enquête a eu lieu en 2018. Une étude de synthèse est en cours pour appréhender l'évolution des quantités de substances actives utilisées en arboriculture entre 2012 et 2018, puisque trois enquêtes PK arboriculture ont été réalisées durant cette période. Cette étude devrait paraître début 2023. Enfin, depuis 2013, nous nous intéressons à la production légumière. Nous préparons actuellement la prochaine enquête qui portera sur la campagne 2022 dont la collecte se déroulera de janvier à avril 2023.

Ces quatre filières couvrent 88 % de la surface agricole utilisée en France. Nous ne suivons pas dans ces enquêtes PK les jachères, les surfaces toujours en herbe et quelques autres cultures.

Cette enquête est obligatoire, labellisée, avec obligation de réponse. Nous nous appuyons sur un dispositif CAPI, en face à face, avec le réseau des enquêteurs en SRISE (services régionaux d'information statistique et économique) et SISE (DOM). L'enquête est assez technique, mais elle intéresse beaucoup les exploitants, compte tenu des sujets abordés. Les échantillons varient entre 5 400 et 30 000 questionnaires. L'unité statistique est la parcelle culturale et non l'exploitation agricole. Les résultats sont représentatifs au niveau régional (anciennes régions) et sur le bassin viticole pour l'enquête *ad hoc*.

En termes de diffusion, les données sont diffusées au niveau national et régional. Au niveau national, nous valorisons ces données dans plusieurs collections. Le « Chiffres et données » présente l'enquête et différents tableaux de croisement de variables. Ce document est accessible sur *Agreste* et téléchargeable gratuitement. Nous l'accompagnons de tableaux que les utilisateurs peuvent retravailler ensuite. Nous

valorisons par exemple l'indice de fréquence de traitement (IFT). Notre ouvrage de référence sur la statistique agricole « Graph'Agri » comprend également chaque année quelques fiches sur les questions de pratiques culturales en fonction des enquêtes que nous avons conduites. Le prochain numéro sortira dans les prochaines semaines. Les enquêtes PK sont par ailleurs ponctuellement valorisées dans les collections « Dossiers » ou « Primeur ». Début 2023 paraîtra par exemple un *Primeur* sur l'arboriculture.

Au niveau régional, les SRISE et les SISE exploitent les données de ces enquêtes pour des études. La Normandie s'est intéressée par exemple à la couverture des sols en hiver sur les grandes cultures, le Grand-est a étudié les pratiques phytosanitaires en arboriculture tandis que l'Occitanie a examiné plus particulièrement l'usage des fongicides dans les bassins viticoles. Le monde de la recherche mène également un certain nombre de projets. Toutes les filières sont bien exploitées, grâce notamment aux données que nous mettons à disposition auprès du CASD.

Gianluca OREFICE

Vous indiquez que l'unité d'analyse statistique est la parcelle. Pouvons-nous suivre cette unité au cours du temps pour appréhender l'évolution des pratiques culturales ?

François CHEVALIER

Nous ne suivons pas des panels de parcelles. Cependant, lors de l'enquête, nous nous intéressons aux précédentes cultures mises en œuvre sur la parcelle. Nous n'effectuons pas en revanche un suivi de la parcelle comme nous le ferions dans le cadre d'un panel.

Corinne PROST

Nous l'avons fait sur la viticulture. Nous avons panéalisé les trois dernières enquêtes. L'exercice est possible, car les vignes sont généralement pérennes. Pour les autres cultures, la démarche s'avère plus compliquée. La production change d'une année sur l'autre, même en grande culture. Notre dispositif est scindé par type de culture. Réaliser un suivi des parcelles est donc plus difficile.

Gianluca OREFICE

Au niveau statistique, il serait intéressant de disposer de données de panel, mais je comprends la difficulté de l'exercice.

Corinne PROST

C'est un peu comme si les entreprises changeaient de type de produit chaque année. Dans le futur dispositif, si nous abandonnons l'approche par culture, nous pourrions l'envisager.

2. Le retour d'un utilisateur

Rémy BALLOT, INRAE

Mon retour d'expérience ne prétend pas être représentatif de toute la diversité des utilisations qui peuvent être faites de ces données. Je travaille essentiellement sur les données d'enquêtes pratiques culturales et pratiques phytosanitaires « grandes cultures et prairies » depuis une dizaine d'années, et de façon un peu plus secondaire sur les données de la viticulture, l'arboriculture et les légumes. Ces utilisations s'inscrivent dans des activités d'aide à la décision publique soit en réponse à des sollicitations dans le cadre d'expertises, soit de façon plus spontanée. Elles visent à décrire les évolutions de pratiques culturales et leur diversité, avec l'ambition d'apporter des éléments d'explication à ces évolutions en s'intéressant notamment aux croisements de variables entre elles, dans l'idée d'inspirer les politiques publiques en appui à la transition agroécologique. Je ne suis pas statisticien. Je mets donc en œuvre des approches relativement simples, qui relèvent de statistiques descriptives, avec souvent une dimension systémique, notamment à travers la construction de typologies de pratiques culturales.

Dans le cadre d'une présentation lors d'une session de l'Académie d'agriculture sur le travail du sol, nous avons regardé la part de surfaces implantées sans labour pour les différentes cultures couvertes par l'enquête sur l'ensemble des campagnes statistiques disponibles. Cet exemple montre qu'à travers la profondeur temporelle de l'enquête sur les pratiques culturales en grandes cultures, nous arrivons à montrer des évolutions profondes dans les pratiques de travail du sol.

En 2017, l'INRAE avait réalisé une expertise sur le glyphosate. A l'origine de cette demande, les ministères nous interrogeaient sur les usages du glyphosate en agriculture, les alternatives et les mesures d'accompagnement pour en réduire l'usage. Nous avons été amenés à identifier des situations d'usage, notamment l'élimination de mauvaises herbes en période d'interculture, avant l'implantation de blé sans labour. Pour traiter la question des alternatives, nous nous focalisons sur le sous-ensemble des parcelles de blé implantées sans labour et nous comparons les parcelles avec et sans utilisation de glyphosate pour étudier différentes hypothèses. Les agriculteurs qui n'utilisent pas de glyphosate compensent-ils par plus d'interventions de travail du sol pour éliminer mécaniquement les mauvaises herbes ? Nous ne constatons pas de grandes différences dans le nombre d'interventions selon que les agriculteurs utilisent ou non du glyphosate. Les agriculteurs compensent-ils par une plus grande utilisation d'autres herbicides ? Là encore, un peu contre-intuitivement, nous observons que l'usage de glyphosate s'inscrit plutôt dans une utilisation globale plus importante des herbicides, ce qui fait penser que le glyphosate est utilisé dans les zones où les mauvaises herbes à gérer sont plus importantes. Ce constat est confirmé par la fréquence d'utilisation de glyphosate en grande culture par région qui coïncide assez bien avec la part de surfaces dans des rotations de culture plutôt simplifiées, peu diversifiées qui vont être propices au développement de mauvaises herbes. L'une des conclusions de ce travail consistait à dire qu'accompagner vers une moindre utilisation de glyphosate en agriculture passe aussi par un accompagnement vers une diversification des cultures pour moins favoriser les mauvaises herbes et réduire le besoin de lutter contre celles-ci.

Nous avons par ailleurs construit une typologie des systèmes de culture incluant du colza. Dans cette étude, nous étions partis du constat que le colza est plutôt associé à une utilisation assez importante de produits phytosanitaires, notamment d'insecticides. En faisant l'hypothèse que la variabilité dans l'usage d'insecticide pouvait être liée à une diversité de rotations, nous avons construit une typologie basée sur une classification hiérarchique, en prenant en données d'entrée les variables qui caractérisaient les pratiques culturales du colza du travail du sol, au semis, à l'usage de produits phytosanitaires, la fertilisation jusqu'à la récolte, et des variables à disposition dans la source concernant la succession de cultures dans laquelle le colza va s'intégrer. A travers ce travail, nous avons mis en évidence trois systèmes de culture dominants dans lesquels nous retrouvons du colza : des situations où le colza est conduit à bas niveau d'intrants dans des successions assez diversifiées et des situations dans lesquelles il est cultivé avec un usage d'intrants plus important et s'inscrit dans des rotations peu diversifiées et même, dans la dernière situation, avec une fréquence de labour faible dans le temps. Sur les campagnes statistiques 2006, 2011 et 2017, nous constatons une progression de ces derniers systèmes de culture en cohérence avec la simplification des pratiques culturales, qui va dans le sens d'une augmentation de la dépendance aux intrants notamment phytosanitaires sur cette culture. Depuis quelques années, nous avons observé un déclin très important de la culture du colza dans le quart nord-est de la France lié entre autres à des développements de résistances aux insecticides dans les populations d'insectes ravageurs du colza.

Il m'avait été demandé d'exprimer des souhaits d'évolution du dispositif. La fréquence temporelle des enquêtes – tous les cinq ans – constitue une limite quand nous savons que les pratiques culturales sont amenées à évoluer tous les ans, simplement en lien avec le contexte météorologique de l'année. La représentation de la diversité des pratiques culturales dans l'échantillon enquêté doit également être interrogée. Le plan d'échantillonnage est très bien adapté pour donner une photographie des pratiques culturales dominantes et leur évolution dans le temps. Cependant, certaines pratiques, plus minoritaires dans le paysage agricole, se développent et s'avèrent très intéressantes à capter dans une logique de transition agroécologique. Depuis l'enquête 2017, les associations de cultures sont ciblées par l'enquête, avec deux espèces ou plus implantées en mélange pour valoriser des synergies entre plusieurs espèces, qui ont toutes vocation à être récoltées. En revanche, l'enquête ne capte pas l'implantation de plantes de service, c'est-à-dire des espèces implantées en association avec une culture principale, qui n'ont pas vocation à être récoltées, mais qui doivent apporter des services à la culture principale. Depuis quelques années, nous entendons beaucoup parler d'agriculture de conservation des sols qui repose sur le non-labour, une couverture permanente des sols et une diversification des rotations. Or seules 35 exploitations se déclarent en agriculture de conservation des sols dans l'enquête 2017, ce qui ne permet pas de décortiquer ce mode de production.

A l'inverse, certaines informations recueillies restent compliquées à valoriser. Le questionnaire comporte des questions subjectives, qui appellent des réponses qualitatives de la part des enquêtés, notamment dans une rubrique sur le raisonnement des traitements phytosanitaires. Il est demandé par exemple aux exploitants s'ils ont adapté l'utilisation de variétés peu sensibles en vue de réduire l'utilisation de produits phytosanitaires et les enquêtés doivent répondre oui ou non. Comme nous connaissons aussi le nom de la variété implantée par les agriculteurs sur la parcelle, j'ai croisé cette information avec une note de sensibilité des variétés aux maladies et il en ressort qu'entre les enquêtés qui ont répondu oui et ceux qui ont répondu non, le profil de sensibilité des variétés est assez peu différent. La question me semble trop large pour

appeler une réponse précise. La valorisation de cette question pourrait donc conduire à des conclusions biaisées.

L'un des grands atouts de ce dispositif d'enquêtes est d'offrir une vision systémique sur les pratiques culturales mises en œuvre sur les parcelles enquêtées, depuis les pratiques de travail du sol jusqu'à la récolte, en passant par les interventions phytosanitaires et de fertilisation, et de croiser les relations entre ces différentes interventions. Pour avoir manipulé d'autres sources de données, notamment d'autres enquêtes parcellaires, je constate une maturité du dispositif à travers la stabilité des structures des tables de données mises à disposition ou le plan d'échantillonnage. Il reste cependant une difficulté liée à l'accès *via* le CASD. Je comprends très bien la contrainte des producteurs de données d'assurer le respect du secret statistique. Pour l'utilisateur, cependant, cela induit un coût et parfois des délais dans l'accès aux données. Lorsque nous sommes sollicités sur des expertises, nous devons apporter des réponses très rapidement. Je dois relayer ici une question de ma collègue Nathalie Delame qui se demandait si, dans un usage de recherche, une solution intermédiaire entre *Agreste* et le CASD pourrait être imaginée pour avoir accès à des données un peu plus détaillées que celles disponibles sur *Agreste* sans aller jusqu'au grain individuel qui implique de passer par le CASD.

Enfin, pour avoir participé à des travaux à l'échelle européenne, il n'existe pas à ma connaissance de dispositif équivalent dans les autres pays. Dans une perspective d'harmonisation, je trouverais dommage qu'un alignement vers le bas s'opère et que nous perdions la richesse du dispositif qui existe en France.

François CHEVALIER

Nous avons intégré les plantes de service dans le questionnaire de la prochaine enquête sur les légumes.

3. Les évolutions réglementaires sur le suivi des usages des produits phytopharmaceutiques

Pauline CAZABAN, SSP

Le nouveau cadre réglementaire : le règlement SAIO

Le nouveau cadre réglementaire est formé par le règlement SAIO – *Statistics on Agricultural Input and Output* – sur les statistiques agricoles en matière d'intrants et de produits agricoles. Ce nouveau règlement établit un cadre intégré pour les statistiques européennes agrégées sur les intrants et les produits des activités agricoles. Il s'inscrit plus largement dans un dispositif global de modernisation du système européen de statistiques agricoles. Le texte a pour objectif de renforcer la connaissance des pratiques et des productions des exploitations agricoles, de contribuer à la réalisation du Pacte vert pour l'Europe et de la stratégie « De la ferme à la table » et enfin de fournir des données statistiques de qualité pour évaluer la durabilité du secteur agricole et venir en appui de la mise en œuvre et du suivi de la nouvelle politique agricole commune.

Le règlement SAIO couvre la production de statistiques sur la production animale, la production végétale, les prix agricoles, les éléments nutritifs (engrais, fertilisants) et les produits phytopharmaceutiques mis sur le marché (ventes et distribution) et utilisés en agriculture (usage). Un accord politique provisoire a été trouvé entre les institutions européennes en juin 2022 sur ce texte qui est en cours d'approbation au niveau du Conseil et du Parlement. Le règlement devrait être adopté avant la fin de l'année et entrerait en vigueur au 1^{er} janvier 2025. En parallèle, des actes d'exécution pour l'application de ce règlement sont en cours de discussion.

Le périmètre de ce règlement SAIO est très large. Nous nous concentrons aujourd'hui sur les statistiques relatives à l'utilisation des produits pharmaceutiques. Les données en la matière doivent couvrir en 2025 au moins 85 % de l'utilisation dans le cadre d'une activité agricole dans chaque Etat membre. Cette couverture sera ensuite portée à 95 %, notamment lorsque les textes sur l'enregistrement électronique auront été adoptés. Le règlement concerne une liste de cultures définies, avec une partie d'une vingtaine de cultures commune à tous les Etats membres. Le texte porte sur les quantités de toutes les substances actives utilisées, y compris les substances actives utilisées dans le cadre d'autorisations d'urgence. Le règlement sera mis en application dans le cadre d'une période transitoire entre 2025 et 2027, avec une seule transmission prévue pour tous les Etats membres en 2027 sur la campagne culturale 2026. A compter de 2029, nous passerons à une transmission annuelle, ce qui marque une évolution majeure par rapport au dispositif actuel des enquêtes sur les pratiques culturales qui est quinquennal. S'agissant des sources de données, le règlement cite expressément les enquêtes statistiques, les sources administratives et d'autres

sources, méthodes ou approches novatrices de collecte de données, comme les outils numériques et les télécapteurs.

Les évolutions en matière d'enregistrement d'utilisation des produits phytopharmaceutiques

Un texte concernant l'enregistrement sous format électronique de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques est en cours de discussion au niveau européen et devrait être adopté avant la fin de l'année. Les exploitants agricoles tiennent des registres d'utilisation des produits phytopharmaceutiques, mais le format de ces registres n'est pas imposé par voie réglementaire aujourd'hui. La plupart du temps, le registre est simplement tenu au format papier. Un règlement européen de 2009 concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques prévoit, dans son article 67, la mise en place de registres qui doivent être conservés par l'exploitant agricole pendant au moins trois ans et doivent décrire le nom du produit, le moment de l'utilisation, la dose utilisée, la zone et la culture d'application. Avec le nouveau texte en cours de discussion, un format électronique serait imposé pour ces registres dès le 1^{er} janvier 2025.

Nous suivons aussi très attentivement les discussions en cours sur le projet de règlement SUR – *Sustainable Use of pesticides Regulation*. Ce projet de règlement fixe les règles de l'Union européenne sur l'utilisation durable des pesticides et vise à protéger la santé humaine et l'environnement. Ce texte participe à la stratégie européenne « De la ferme à la table » et au Pacte vert européenne, sous l'égide de la DG Santé. Le projet de règlement a été présenté en juin dernier et les négociations entre les Etats membres démarrent à peine. Nous n'avons pas encore de vision claire sur le calendrier d'adoption de ce texte. Le projet se fixe pour objectif-cadre de réduire l'utilisation des produits phytopharmaceutiques dans l'ensemble des Etats membres et les risques liés, en développant la protection intégrée des cultures et les alternatives aux produits phytopharmaceutiques chimiques. Pour mettre en œuvre cet objectif général, il s'agit notamment d'améliorer le *reporting* des données des Etats membres au niveau des ventes des produits phytopharmaceutiques, de mesurer les progrès et de fixer des cibles contraignantes de réduction des produits phytopharmaceutiques. Chaque Etat membre doit par ailleurs mettre en place un registre électronique centralisé pour suivre l'utilisation des produits phytopharmaceutiques. Ce registre recenserait l'enregistrement électronique effectué par chaque professionnel par les autorités compétentes de l'Etat membre avec un modèle d'enregistrement conforme au règlement de 2009. En France, ce registre pourrait être tenu par la Direction générale de l'alimentation (DGAL). Il serait accessible au service statistique public pour la production de statistiques officielles sur l'usage des produits phytopharmaceutiques. A terme, ce registre centralisé servirait à transmettre annuellement le résumé des informations sur l'utilisation de ces produits à la Commission et à produire un certain nombre de statistiques.

Conséquences sur le dispositif de mesure statistique des produits phytopharmaceutiques

Aujourd'hui, nous devons inventer un dispositif compatible avec des remontées annuelles sur l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, qui repose pour l'instant sur un dispositif quinquennal. Nous devons fournir un effort d'allègement du dispositif. Les enquêtes culturelles actuelles sont lourdes. Le questionnaire est complexe et technique, avec une durée de questionnement pouvant aller jusqu'à 1 heure 15. Il sera compliqué de reconduire un tel questionnaire tous les ans, *a fortiori* sur un périmètre multi-filière. En outre, conserver ce dispositif représenterait un coût de collecte très important pour le SSP comme pour les exploitants.

Le nouveau dispositif est aussi à construire en fonction des solutions et des outils disponibles. Nous réfléchissons notamment à la mise en place d'enquêtes multimodes, combinant face à face et internet. Le test PROPHYL qui sera conduit l'an prochain (cf. point *infra*) nous permettrait peut-être aussi de valoriser les données enregistrées dans les logiciels de gestion parcellaire par les agriculteurs et d'assurer une articulation avec le projet de registre centralisé porté par le règlement SUR. Nous devons identifier les besoins de manière assez fine pour construire ce dispositif.

Nous devons tout d'abord identifier les besoins socles pour répondre aux exigences de la réglementation européenne. Le règlement SAIO nous imposera un certain nombre de remontées sur les produits phytopharmaceutiques et leurs utilisations d'une part, l'utilisation des éléments nutritifs (fertilisation) d'autre part. Le règlement n'emporte en revanche aucune exigence de remontée sur d'autres données comme les travaux du sol. D'autres besoins socles sont portés par la directive Nitrates qui exige un rapportage tous les quatre ans sur le périmètre grandes cultures, dont nous ne pourrions pas nous affranchir. Au-delà de ces besoins socles, d'autres besoins sont portés par les utilisateurs, qu'il s'agisse des directions métiers des différents ministères, des instituts techniques ou des organismes de recherche. Cette expertise des besoins doit être menée sur différents aspects : les filières « hors champ SAIO » aujourd'hui comprises dans le dispositif des enquêtes pratiques culturelles, les sujets de pratiques culturelles autres que les produits

phytopharmaceutiques et les aspects de fertilisation. Pour ce faire, nous envisageons de réunir un comité utilisateur des enquêtes pratiques culturelles dès 2024 pour réaliser un premier recensement sur ces aspects.

Pour un certain nombre de cultures, le périmètre des enquêtes recoupe bien le règlement SAIO. C'est le cas des enquêtes PK en viticulture par exemple. Il faudra en revanche mener une expertise plus fine sur l'arboriculture, puisque seule la pomme restera dans le cœur de cible SAIO alors que nous suivons aujourd'hui bien d'autres variétés dans le cadre des enquêtes PK, comme les abricots, les pêches, les prunes, etc. Qu'allons-nous faire de ces fruits pour lesquels aucune remontée européenne n'est exigée ? Inversement, quelques variétés ne sont pas enquêtées aujourd'hui dans le cadre du dispositif PK, mais feront l'objet de remontées européennes à l'avenir, comme les olives.

4. Point d'information sur le GT du Cnis sur les usages des produits phytopharmaceutiques

Mehdi SINE, ACTA

Je suis directeur scientifique à l'ACTA, la tête de réseau des instituts techniques agricoles et je préside le groupe de travail du Cnis avec l'appui de Philippe-Michel Sabot, du SSP, qui est chargé du projet PROPHYL lancé l'an dernier.

Le projet PROPHYL (PROduits PHYtosanitaires dans les Logiciels) vise à évaluer les possibilités de valorisation des données contenues dans les logiciels, en concentrant les efforts sur l'enregistrement des données sur les produits phytosanitaires. Nous voyons bien l'intérêt pour la recherche et la recherche appliquée de ces enquêtes pratiques culturelles, qui sont également utilisées par les instituts techniques. Ce projet s'inscrit dans le contexte réglementaire qui vient d'être rappelé, avec des évolutions à court et moyen terme à l'échelle européenne, qui s'orientent vers une collecte annuelle plutôt que quinquennale des pratiques culturelles pour une utilisation à des fins statistiques au niveau national, mais aussi européen.

Au-delà du passage à une fréquence annuelle, ce projet PROPHYL vise à affiner la maille territoriale, à travailler sur des échelles plus fines et à mieux répondre aux besoins exprimés par les différents utilisateurs, qui sont nombreux sur ce type de données (Etat, agriculteurs, chercheurs, etc.). Nous profitons aussi de la numérisation un peu générale de l'agriculture, puisque nous voyons se développer de plus en plus l'utilisation d'outils numériques. Les logiciels de gestion parcellaire existent de longue date dans les exploitations. Ils sont de plus en plus fréquemment utilisés par les agriculteurs. Il s'agit d'étudier l'intérêt de mobiliser les données contenues dans ces logiciels pour venir en complément des données d'enquêtes.

Plusieurs questions techniques ont émergé dès le lancement de ce groupe de travail. Le groupe rassemble différents acteurs, en particulier les représentants de la profession, des instituts techniques et de recherche, dont l'INRAE et l'ANSES. Les éditeurs des logiciels ont également tous accepté de faire partie du tour de table et s'impliquent fortement dans les travaux. Ce groupe de travail poursuit quatre grands objectifs : analyser la faisabilité technique de l'utilisation statistique des données enregistrées dans les logiciels, avec des enjeux techniques d'interopérabilité, de standards, établir un cadre juridique pour la transmission de ces données sensibles, évaluer la charge de travail que l'exercice peut représenter pour les différents acteurs, notamment les acteurs technologiques et enfin démontrer l'utilité pour l'ensemble des acteurs de cette mécanique qui pourrait être mise en place. Ce groupe de travail doit produire un rapport et formuler des préconisations.

Le projet a été découpé en trois phases. La première phase, qui est aujourd'hui terminée, consistait à réunir et convaincre les parties prenantes à ce projet. Cette étape nous a conduits à mener un travail d'identification de ces acteurs. L'idée de valoriser les données contenues dans les logiciels de gestion parcellaire n'est pas tout à fait nouvelle, mais les initiatives menées vis-à-vis des éditeurs n'ont jamais été probantes jusqu'à présent. Réunir ces acteurs a constitué une première réussite de ce groupe de travail. Ensuite, il a fallu écouter les attentes, recueillir les besoins et les inquiétudes, répondre aux questions des parties prenantes, faire émerger les difficultés et proposer des solutions techniques ou juridiques avant d'engager la deuxième phase. Cette phase est en cours. Elle va consister à concevoir un projet pilote pour tester en grandeur nature, avec les principaux éditeurs de logiciels agricoles, une collecte de données auprès d'un échantillon d'agriculteurs et une transmission de ces données. Le rapport final sera rédigé en 2023.

Le groupe de travail plénier s'est réuni à plusieurs reprises, puis nous avons travaillé en sous-groupes, suivant trois thématiques. Un sous-groupe juridique a été constitué pour poser toutes les interrogations de la profession agricole sur l'utilisation, la protection des données, le cadre légal de la collecte à l'échelle

européenne et nationale, le secret statistique. Ce sous-groupe a permis aussi de fixer le périmètre des données à collecter et les modalités concrètes d'usage des données. Le sous-groupe technique a plutôt travaillé sur les aspects autour des standards. Il s'est agi d'identifier les standards existants, de lister les variables attendues, de comparer les technologies et de répondre à des questions soulevées dans le volet juridique, notamment autour de la protection des données, de la sécurité et de l'enregistrement du consentement des agriculteurs dans l'entrée de cette phase pilote. Enfin, le dernier sous-groupe a travaillé sur des pistes de valorisation. Nous avons estimé important de montrer en quoi cette opération pouvait être intéressante pour les différents acteurs. Nous avons pu partager les utilisations qui peuvent être faites de ces données par l'INRAE, les instituts techniques ou d'autres services du ministère qui travaillent notamment sur l'IFT.

La phase de projet pilote devrait commencer sous réserve de l'obtention d'un financement demandé à l'OFB pour cofinancer le temps passé par les différents partenaires, notamment les éditeurs de logiciels impliqués dans cette phase. Une fois le projet validé, nous pourrions démarrer la communication pour le recrutement des agriculteurs et le recueil des consentements de ces agriculteurs au travers des logiciels qu'ils utilisent. Nous devons mettre en œuvre le transfert sécurisé et la collecte des données à destination du ministère de l'Agriculture, puis confier au service statistique le soin de traiter les données, vérifier les formats, calculer les IFT. Nous dresserons ensuite un bilan qui alimentera notre rapport. Les données seront détruites à l'issue du test. Ce point était important pour convaincre les acteurs de participer le plus largement possible. Ce travail se poursuivra jusqu'en fin d'année. Les travaux informatiques vont également se mettre en place au niveau du ministère pour concevoir un système de communication de type API qui permettra aux éditeurs de logiciels de se brancher sur le système d'information du ministère pour transférer les données et garder une traçabilité des consentements des agriculteurs volontaires pour transmettre leurs données.

Ce projet soulève plusieurs enjeux. D'un point de vue méthodologique, nous nous posons de nombreuses questions sur la qualité statistique, la quantité et la complétude des données qui pourront être collectées au travers de ces logiciels. Sur le plan technique, nous visons dans ce test un standard qui préfigure sans doute celui qui pourrait être mis en production par tous les éditeurs quand le registre centralisé des données parcellaires sera mis en place et que la transmission deviendra obligatoire. Le projet porte également un enjeu de mobilisation des exploitants agricoles. Il faut communiquer, expliquer, susciter l'adhésion des exploitants pour participer à ce test, leur montrer l'intérêt et le gain de temps d'un tel système et garantir des conditions de sécurité. Enfin, nous devons mobiliser les partenaires du projet, notamment les éditeurs de logiciels et les chambres d'agriculture, qui constituent un partenaire essentiel au travers de leur logiciel « Mes parcelles », largement déployé sur le terrain aujourd'hui.

En fonction de la qualité des données recueillies dans le cadre du test, de la fiabilité des solutions techniques et de la représentativité des données mobilisables, il faudra réfléchir à l'articulation entre ce projet et les évolutions réglementaires pour répondre aux exigences nouvelles.

5. Echanges

Gianluca OREFICE

Je pense qu'au niveau même des décideurs politiques, il est important de comprendre si et comment le changement climatique a modifié les pratiques agricoles. Or pouvons-nous vraiment répondre à cette question avec les données dont nous disposons aujourd'hui ? Ces enquêtes sont pour l'instant quinquennales. Le passage à une fréquence annuelle va donc dans la bonne direction. Cependant, si nous ne pouvons pas suivre ces données en panel, nous ne pouvons pas vraiment savoir si les pratiques agricoles se sont adaptées ou vont s'adapter au changement climatique.

François CHEVALIER

Nous ne nous intéressons effectivement pas à la question du changement climatique dans le dispositif actuel des enquêtes PK. La fréquence annuelle concerne l'usage des produits pharmaceutiques, mais pas les autres thèmes. Au niveau du SSP, il existe d'autres dispositifs d'observation. Sur la conjoncture agricole, nous diffusons mensuellement des informations sur les productions végétales et animales. Actuellement, le SSP réalise des estimations sur les productions viticoles de la campagne 2022. Nous constatons l'impact du changement climatique, au niveau national comme au niveau régional, avec des vendanges très avancées cette année par rapport à la normale. D'ailleurs, le calendrier des vendanges se raccourcit sensiblement ces dernières années. En revanche, nous ne menons pas d'enquête proprement dite pour mesurer ces effets. Il faudra sans doute réfléchir à la façon d'intégrer cette question dans le futur dispositif PK.

Pauline CAZABAN

Il faut suivre également les évolutions réglementaires sur ce sujet. Des discussions sont menées au niveau de l'Union européenne dans le cadre du Pacte vert. Elles sont suivies par la DGPE au sein du ministère de l'Agriculture et le ministère de l'Ecologique. Il faudra refaire le point avec ces utilisateurs sur les données qui seront peut-être à transmettre dans ce cadre. Nous n'avons pas encore une vision claire sur le sujet pour l'instant.

Mehdi SINE

Le sujet est effectivement majeur. Pour les instituts techniques, ces enquêtes sont très précieuses pour identifier des méthodes. Les conjonctures permettent d'appréhender l'impact du changement climatique sur les niveaux de production. Ces enquêtes fournissent quant à elle tout l'itinéraire technique. Pour dépister ou regarder l'évolution de pratiques (décalage des périodes de semis par exemple), une fréquence annuelle peut se révéler très intéressante. Je retiens aussi qu'il est important que le service statistique fasse, comme il le fait déjà depuis longtemps, évoluer les questionnaires de ces enquêtes en consultant les acteurs de la recherche. Nous évoquons tout à l'heure l'introduction des plantes de service par exemple. Nous identifions des pratiques mises en place pour aider les agriculteurs à s'adapter et faire face au changement climatique. Les intégrer dans les questionnaires me paraîtrait donc essentiel.

Rémy BALLOT

Que nous parlions des enquêtes pratiques culturelles ou de la valorisation des données issues des outils de gestion parcellaire, nous n'avons pas d'information sur les déterminants qui vont expliquer les pratiques mises en œuvre. Si nous constatons des évolutions, nous ne disposons pas forcément des éléments pour déterminer si ces évolutions sont liées au changement climatique ou à des évolutions du contexte économique ou réglementaire. Ces raisons sont sans doute un peu liées à chaque fois. Cela rejoint les limites que j'évoquais sur des informations recueillies une fois tous les cinq ans. Nous voyons certes des évolutions entre deux campagnes statistiques, mais certaines sont liées à des contextes météorologiques quand d'autres évolutions sont plus tendancielle et liées peut-être au changement climatique.

Christine CHOIGNOT

Comment pourrions-nous faire en sorte que ces informations très subtiles, dont vous soulignez tous la finesse, viennent nourrir davantage le débat public ? Je suis frappée entre la précision, la qualité des données que vous présentez et ce qui ressort dans le débat public général à travers la presse. Les journalistes développent généralement des approches catastrophistes, soulignant par exemple le complot entre les grands fabricants de pesticides et les décideurs publics. Ces messages entretiennent beaucoup la défiance. Les approches sont clivées et très inquiétantes. Même si vous en soulignez les limites, ce matériau se révélerait très utile pour faire progresser le débat sur ces sujets. Que pouvons-nous faire pour réduire cet écart ?

François CHEVALIER

Merci pour votre intervention. Nous travaillons à la valorisation de ces enquêtes PK. Nous disposons d'un historique très intéressant, mais nous constatons que ces données sont principalement valorisées par des utilisateurs techniques. Dans les études de quatre pages « Primeur », nous nous intéresserons notamment à la question de l'impact de la toxicité en arboriculture sur la santé humaine. A l'occasion du recensement agricole, nous avons ouvert un site de datavisualisation pour présenter de façon graphique ce qu'il faut retenir d'une enquête. En 2023, nous envisageons d'utiliser une enquête PK sur ce site de datavisualisation. Nous pourrions aussi mettre en place des webinaires à l'avenir. Nous retenons votre demande et nous la partageons entièrement.

Christine CHOIGNOT

Dans le secteur social, nous dressons le même constat. Il faudrait déjà peser dans les lieux d'enseignement pour toucher les jeunes générations. Les professeurs qui forment les jeunes générations doivent avoir accès à ce matériau de grande précision. Ils en feront très certainement un meilleur usage que les journalistes. Il faut adresser des cibles intermédiaires très prometteuses pour toucher les jeunes.

François CHEVALIER

Cette suggestion renvoie à la démarche menée par l'Insee dans son domaine d'activité. Dans les années à venir, nous travaillerons avec notre direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) pour former les futurs exploitants agricoles. Les étudiants constituent effectivement une cible intéressante.

Gianluca OREFICE

Toujours sur la disponibilité des données, je m'interroge sur le lien entre les pratiques agricoles et le prix à la vente. Pour un économiste, le prix est fondamental pour comprendre la façon dont le consommateur est impacté par un changement de pratiques agricoles. Les prix sont-ils disponibles dans cette enquête ? Est-il possible de les intégrer le cas échéant ?

Corinne PROST

L'information n'est pas directement disponible dans l'enquête, mais des appariements sont possibles. Des travaux ont apparié les enquêtes pratiques culturelles avec les données fiscales pour construire l'équivalent d'ESANE sur les exploitations agricoles. Une étude examine par exemple le lien entre usage de pesticides et performance économique de l'exploitation. Des projets sont également en cours au niveau européen pour ajouter des données environnementales dans l'enquête RICA sur la comptabilité des exploitations agricoles. L'Europe ajoute les sujets environnementaux dans les différents dispositifs.

Gianluca OREFICE

L'information est donc disponible par ailleurs.

Corinne PROST

L'exercice est envisageable avec toutes les limites que présente l'appariement.

6. Avis de la commission

François GUILLAUMAT-TAILLIET

Nous vous proposons l'avis suivant :

Le dispositif statistique français d'enquêtes sur les pratiques culturelles est unique dans l'Union européenne (UE) par son importance et sa richesse. Il couvre quatre filières (grandes cultures (et prairies), viticulture, arboriculture, cultures légumières), soit 88 % de la surface agricole utilisée. Ces enquêtes obligatoires, périodiques, dont l'unité statistique est la parcelle culturale, sont représentatives au niveau régional et à l'échelle du bassin viticole. Elles documentent les itinéraires techniques des principales productions végétales et permettent de mesurer l'évolution des pressions globales sur l'environnement et par type de pratique (usage des produits phytopharmaceutiques (PPP), pratiques de fertilisation). Elles rendent compte aussi de l'évolution des systèmes de culture pour répondre aux objectifs de la transition agroécologique. A cet égard, l'introduction de nouvelles questions pour mieux cibler les pratiques émergentes visant la conservation des sols serait utile, tandis que certaines questions subjectives, difficilement exploitables, pourraient être supprimées.

Le contexte réglementaire concernant les statistiques agricoles évolue fortement au sein de l'UE, en lien notamment avec le Pacte vert et la stratégie européenne « De la ferme à la table ». Le futur règlement SAIO (Statistics on Agricultural Input and Output) prévu pour entrer en application le 01/01/2025 établit un cadre intégré pour les statistiques européennes, agrégées sur les intrants et les produits des activités agricoles. Les Etats membres seront à terme tenus de fournir des données statistiques pour évaluer la durabilité du secteur agricole, notamment des statistiques annuelles sur les PPP, en appui de la mise en œuvre et du suivi de la nouvelle Politique agricole commune. Le projet de règlement SUR (Sustainable Use of Pesticides Regulation), en cours de négociation, prévoit des cibles contraignantes de réduction de l'utilisation des PPP par les Etats membres, et la mise en place d'un registre électronique de l'utilisation des PPP, accessible au service statistique national pour la production de statistiques officielles sur l'usage des PPP.

La commission constate avec satisfaction la maturité des enquêtes menées en France sur les pratiques culturelles qui apportent une connaissance approfondie des systèmes de cultures, de leur diversité et de leur évolution. Elle encourage la recherche de dispositif permettant de produire des remontées annuelles sur l'utilisation des PPP, en réponse aux exigences européennes, sans que cela ne se traduise par une charge excessive sur les professionnels du secteur. Elle demande à être régulièrement informée de l'avancement des travaux du GT du Cnis sur le sujet des PPP qui pourrait faire des propositions permettant de répondre aux nouveaux besoins d'informations. Elle encourage les agriculteurs et leurs représentants à participer aux travaux du groupe de travail en vue de produire des recommandations opérationnelles.

Christine CHOIGNOT

Pourrions-nous mentionner le grand intérêt de ces travaux pour nourrir les pouvoirs publics et le débat public ?

Corinne PROST

Nous pourrions écrire une dernière phrase : « *Enfin, elle encourage vivement la communication la plus large possible des résultats de ces enquêtes et des études associées afin d'éclairer le débat public* ».

Gianluca OREFICE

Si vous n'avez pas d'autre remarque, je vous propose d'approuver l'avis.

La commission Entreprises et stratégies de marché approuve à l'unanimité l'avis présenté et amendé en séance.

CONCLUSION

Gianluca OREFICE

Merci à toutes et tous pour ces présentations très intéressantes et ces échanges. Je vous donne rendez-vous le 30 mars 2023 pour notre prochaine commission.

La séance est levée à 12 heures 05.

Tous les documents sont disponibles sur le site cnis.fr à la [page de la commission](#).

DOCUMENTS PRÉPARATOIRES

- [Enquête nationale sur les passagers aériens \(ENPA\) pour examen d'opportunité - Fiche descriptive \(pdf - 131 Ko\)](#)
- [Enquête nationale sur les passagers aériens \(ENPA\) - Compte rendu de la consultation pour avis d'opportunité \(pdf - 130 Ko\)](#)
- [Enquête nationale sur les passagers aériens \(ENPA\) - Avis d'opportunité \(pdf - 327 Ko\)](#)
- [Demande d'accès à une source administrative au titre de l'article 7bis de la loi de 1951 - SSP - Insee \(information\) \(pdf - 132 Ko\)](#)
- [Demande d'accès à une source administrative au titre de l'article 7bis de la loi de 1951 - SSP - DGFIP \(information\) \(pdf - 133 Ko\)](#)
- [Demande d'accès à une source administrative au titre de l'article 7bis de la loi de 1951 - SIES - DGFIP \(pdf - 148 Ko\)](#)
- [Enquête sur la structure des exploitations agricoles en 2023 \(ESEA 2023\) pour examen d'opportunité - Fiche descriptive \(pdf - 134 Ko\)](#)
- [Enquête sur les investissements et les dépenses courantes pour protéger l'environnement \(Antipol\) - Fiche descriptive \(pdf - 131 Ko\)](#)

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

- [Enquête sur les investissements et les dépenses pour protéger l'environnement \(Antipol\) - Insee - Diaporama \(pdf - 123 Ko\)](#)
- [Enquête sur la structure des exploitations agricoles en 2023 \(ESEA 2023\) - SSP - Diaporama \(pdf - 299 Ko\)](#)
- [Action de formation sur le dispositif Esane à destination des chercheurs via le CASD - Insee - Diaporama \(pdf - 132 Ko\)](#)
- [Evolution du dispositif de suivi des pratiques agricoles : les enquêtes sur les pratiques culturelles \(PK\) - SSP - Diaporama \(pdf - 763 Ko\)](#)
- [Evolution du dispositif de suivi des pratiques agricoles : point de vue des utilisateurs - Diaporama \(pdf - 2 Mo\)](#)
- [Evolution du dispositif de suivi des pratiques agricoles : les nouvelles réglementations européennes - SSP - Diaporama \(pdf - 440 Ko\)](#)
- [Evolution du dispositif de suivi des pratiques agricoles : le GT Cnis sur l'usage des produits phytopharmaceutiques dans l'agriculture - Diaporama \(pdf - 426 Ko\)](#)

AVIS D'OPPORTUNITÉ ET AVIS « 7BIS »

Demandes d'accès à des sources administratives au titre de l'article 7bis de la loi de 1951

[À télécharger sur le site du Cnis](#)

Demande SIES / DGFIP (Données fiscales sur le crédit impôt recherche)

Demande SSP / DGFIP (Données fiscales sur les revenus des exploitants agricoles)

Demande SSP / INSEE (Données fiscales et sociales sur les revenus des exploitants agricoles)

Avis d'opportunité d'enquêtes

Enquête nationale sur les passagers aériens (ENPA)

Enquête sur la structure des exploitations agricoles en 2023 (ESEA 2023))

Enquête sur les investissements et les dépenses courantes pour protéger l'environnement (Antipol)



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête nationale auprès des passagers aériens (ENPA)

Type d'opportunité : renouvellement

Périodicité : enquête annuelle

Demandeur : Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires - Commissariat général au développement durable - Direction générale de l'Aviation civile.

Suite à la demande d'examen d'opportunité du producteur hors commission, une consultation télématique de la commission « Entreprises et stratégies » a été organisée du 10 mai au 20 mai 2022 afin d'examiner le projet d'enquête nationale sur les passagers aériens de la DGAC (Direction générale de l'Aviation civile).

Cette enquête a pour objectif de mieux connaître, à partir d'un échantillon représentatif de passagers au départ des aéroports de France, le profil des passagers aériens. Elle a également pour objectif de répondre à une des recommandations du rapport d'un groupe de travail du Cnis sur « L'inventaire des besoins d'information sur les transports » et à pallier l'impossibilité de mobiliser des bases de données sur les billets d'avion.

Les principaux thèmes abordés sont les caractéristiques des passagers au départ, les caractéristiques du voyage, les modes d'accès à l'aéroport et de post acheminement à la destination finale.

Cette enquête a été réalisée pour la première fois en 2009, puis chaque année jusqu'en 2016 auprès des principaux aéroports français. L'enquête se déroule en 3 vagues d'une semaine chaque année : une en mars, une en juillet, une en octobre. Les 3 vagues se veulent représentatives de la basse, moyenne et haute saison du trafic aérien français. Au minimum 38 000 passagers sont ainsi interrogés en salle d'embarquement.

La collecte est réalisée par un prestataire retenu après appel d'offres. Celui-ci emploie des enquêteurs qui disposent des habilitations sûreté nécessaires pour travailler en salles d'embarquement, ainsi que des autorisations délivrées par les gestionnaires des aéroports, qui sont tenus informés de l'enquête.

Un comité de pilotage et de suivi se réunit régulièrement entre la DGAC et IFOP (prestataire enquêtant dans les aéroports pour le compte de la DGAC). Un comité élargi aux représentants des aéroports enquêtés est réuni pour la présentation des résultats.

Les résultats détaillés sont utilisés par la DGAC et peuvent être partagés si des conventions bilatérales sont signées. En outre, seules certaines données agrégées et synthétiques sont portées à la connaissance du public notamment sur le site internet du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires.

Le président de la commission, après avoir pris connaissance du résultat de la consultation, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

L'opportunité est accordée pour les années de collecte 2022, 2023 et 2024.



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur la structure des exploitations agricoles en 2023 (ESEA 2023)

Type d'opportunité : renouvellement

Périodicité : enquête ponctuelle (tous les 3 ans environ)

Demandeur : le Service de la statistique et de la prospective (SSP) du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (MASA).

Au cours de sa réunion du 7 octobre 2022, la commission *Entreprises et stratégies de marché* a examiné le projet d'enquête sur la structure des exploitations agricoles en 2023 (ESEA 2023).

Entre deux recensements de l'agriculture, deux ou trois enquêtes sur la structure des exploitations agricoles sont organisées. L'enquête de 2023 sera la première après le recensement agricole de 2020.

Les enquêtes sont réalisées conformément aux règlements communautaires Les règlements n° 2018/1874 du 29/11/2018 et n° 2021/2286 du 16/12/2021 encadrent le recensement de l'agriculture de 2020 et les enquêtes ESEA de 2023 et 2026. Ces règlements définissent entièrement le questionnaire minimum tel qu'il doit être réalisé dans tous les pays de l'Union européenne et au même moment. Ces règlements fixent également les contraintes minimales de précision des résultats. Chaque État membre peut inclure des questions à son initiative, ce qui sera le cas en France après consultation des principaux utilisateurs.

Les objectifs de l'enquête sont le suivi de la démographie des exploitations agricoles et de leurs capacités de production. Elle permet de mesurer les effets structurels des politiques agricoles menées ou en préparation.

Les principaux thèmes abordés sont :

- la main-d'œuvre familiale et non familiale, permanente et saisonnière, le recours à la prestation de service ;
- les superficies mises en culture pendant la campagne agricole 2022-2023, les superficies cultivées sous label bio, les superficies irriguées et/ou drainées ;
- les cheptels au 1^{er} novembre 2023 ;
- le statut juridique, le mode de faire-valoir des terres, les labels de qualité ;
- les activités de diversification, les principaux modes de commercialisation ;
- les équipements des exploitations ;
- l'irrigation ;
- la structure des vergers ;
- les pratiques culturales.

L'enquête couvre la France entière et la bande littorale de la Guyane (la portion du territoire la plus accessible et concernée par les productions agricoles).

L'unité enquêtée est l'exploitation agricole définie lors du recensement de l'agriculture 2020. Le champ est défini par les codes NAF rév.2 : 01.11Z à 01.50Z. Toutes les tailles d'exploitation sont représentées. L'échantillon représente entre 50 et 70 000 exploitations agricoles sur les 416 000 recensées en 2020. Il sera tiré à partir du dernier recensement de l'agriculture, mis à jour préalablement avec le fichier Sirene et d'autres sources administratives.

La collecte se déroulera d'octobre 2023 à mars 2024. Elle sera réalisée en face-à-face, en mode Capi, par des enquêteurs recrutés, formés et encadrés par les services régionaux d'information statistique et économique (Srise et Sise) des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt.

Un comité des utilisateurs est programmé au début de la phase préparatoire afin de recenser les besoins nationaux à ajouter aux questions communautaires. Un comité de pilotage interne au SSP se réunira en tant que de besoin.

Outre la direction générale de l'agriculture de la Commission européenne et Eurostat, tous les acteurs du monde agricole sont demandeurs et utilisateurs des données produites.

Une large diffusion est prévue à partir de décembre 2024 : résultats au niveau France et régions (« Agreste primeur », publications régionales, site Internet Agreste), données départementales (Eurostat, Srise et Sise).

Le Président, après avoir entendu la Commission, émet un **avis d'opportunité favorable à cette enquête.**



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur les investissements et les dépenses courantes pour protéger l'environnement (Antipol)

Type d'opportunité : reconduction d'une enquête existante

Périodicité : enquête annuelle

Demandeurs : Insee – Direction des statistiques d'entreprises (DSE) ; Service de la donnée et des études statistiques (SDES), service statistique du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires ; Service de la statistique et de la prospective (SSP), service statistique du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, pour l'industrie agroalimentaire et scieries.

Au cours de sa réunion du 7 octobre 2022, la commission *Entreprises et stratégies de marché* a examiné le projet d'enquête sur les investissements pour protéger l'environnement (Antipol). Tous les trois ans, cette enquête est étendue aux dépenses courantes pour protéger l'environnement. L'intitulé devient alors « enquête sur les investissements et les dépenses courantes pour protéger l'environnement ». En 2019, l'avis d'opportunité a été donné jusqu'en 2024, mais le label d'intérêt général ne durait que jusqu'en 2022 en raison d'un projet d'extension du champ de l'enquête au secteur des services finalement annulé. Demander l'avis d'opportunité dès 2023 a permis d'avoir un calendrier similaire pour l'avis d'opportunité et l'avis de conformité. De même, en 2021, des questions relatives à la gestion des ressources naturelles (gestion durable de l'eau, recyclage, énergie renouvelable...) ont été ajoutées suite à une demande du SDES.

L'objectif de l'enquête est d'actualiser la connaissance sur les investissements, les coûts de fonctionnement et plus généralement, l'ensemble des dépenses courantes pour protéger l'environnement. Ces dépenses peuvent être réalisées à la demande des pouvoirs publics ou par auto-saisine.

Le SDES, le service statistique du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, a besoin de connaître les dépenses en matière de protection de l'environnement pour répondre au règlement 691/2011 relatif aux comptes économiques européens de l'environnement (amendé par le règlement n°538/2014). Par ailleurs, il existe une forte demande nationale d'informations sur ce thème qui contribue au débat public, notamment en matière de politique industrielle.

L'enquête porte sur les montants d'études et d'investissements réalisées pour protéger l'environnement. Ces dépenses sont détaillées par domaine (eaux usées et gestion durable de l'eau, déchets hors radioactifs, énergie renouvelables et économie d'énergie, protection de l'air, limitation des émissions de gaz à effet de serre, bruits et vibrations, sols / eaux souterraines et de surface, sites – paysages et biodiversité, et autres). Pour les études, sont distinguées les études en prévision d'un investissement des autres études (étude d'impact, étude réglementaire, audit...). Pour les investissements, sont distingués les investissements entièrement dédiés à la protection de l'environnement (investissements dits « spécifiques ») des achats d'équipement de production plus performants en matière environnementale qu'un équipement standard ayant les mêmes caractéristiques (investissements dits « intégrés »).

Tous les trois ans, un module sur les dépenses courantes réalisées pour protéger l'environnement est ajouté. Les établissements sont interrogés sur leurs dépenses de fonctionnement et d'entretien des équipements dédiés à l'environnement, leurs coûts liés à la collecte des déchets et leurs dépenses en management environnemental.

Le champ géographique de l'enquête est la France (y compris DOM) ; aucune extension régionale n'est envisagée.

L'enquête couvre le secteur de l'industrie (sections B, C et D de la nomenclature d'activités française NAF Rév.2). L'unité statistique enquêtée est l'établissement. Les établissements de plus de 250 salariés sont systématiquement enquêtés. De plus, les six sociétés du secteur de l'énergie sont interrogées au niveau unité légale et répondent pour l'ensemble de leurs établissements .

La collecte a lieu par Internet ou par voie postale si l'établissement le demande. La quasi-totalité des réponses sont par Internet. Le temps de réponse médian est estimé à vingt minutes en l'absence du module dépenses courantes et une heure avec le module dépenses courantes.

Un comité de concertation se réunit tous les ans. Il comprend, outre les services producteurs, des représentants d'organisations professionnelles et d'entreprises des secteurs de l'industrie, de la construction et des transports, ainsi que des experts du domaine de l'environnement.

Les résultats sont mis à disposition sur Internet (*Insee Résultats*). Les résultats agrégés font l'objet d'une publication de type *Insee Focus* et d'une fiche thématique dans l'*Insee Références* annuel *Les entreprises en France*.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

L'opportunité est accordée pour une période allant de 2023 à 2027 (cinq années).